



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Le nécessaire maintien de la démocratie en santé

Question écrite n° 17243

Texte de la question

M. Mickaël Bouloux attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les difficultés rencontrées, notamment par les conseils territoriaux de santé, pour faire vivre la démocratie en santé dans le respect de la diversité de la population. Le Gouvernement a exprimé son attachement à une déclinaison territoriale des politiques et des actions de santé, comme le montre la loi du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels. Or une part importante de concitoyens et concitoyennes se trouve dans l'impossibilité pratique de pouvoir donner du temps au profit de telles instances, en grande partie pour des raisons matérielles. L'absentéisme aux réunions et groupes de travail relatifs à la démocratie en santé progresse, les concitoyens ne pouvant assurer pleinement leurs mandats faute de pouvoir se libérer comme ils le voudraient, notamment en raison de leur activité professionnelle. Il souhaite savoir si le Gouvernement entend mettre en place un défraiement pour maintenir la nécessaire démocratie en santé face à la montée de l'absentéisme.

Données clés

Auteur : [M. Mickaël Bouloux](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17243

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2024](#), page 2984

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)